

délibération :
D_2016_9_10

L' an deux mille seize , le vendredi 09 septembre à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du Conseil : 05 Septembre 2016

Présents : 20

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur CARTERET Michel, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame HITIER Marie-Christine, Monsieur LHOMME Michèle, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Madame COUSSY Stéphanie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur PONTINI Daniel

Votants : 22

**Objet : Acquisition local
technique des Rentes**

Pouvoirs :

Madame LOUVIÉ Catherine a donné pouvoir à Monsieur LHOMME Michèle
Monsieur RABSKI Jean a donné pouvoir à Monsieur CARTERET Michel

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur BERCHENY Dorian

Secrétaire de Séance : Monsieur Henri-Renaud PORTE

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise le 13 mai dernier indiquant le souhait de la commune de faire l'acquisition du bâtiment technique, situé dans la zone d'emploi des Rentes à Mouthiers, dont est propriétaire la Communauté de Communes et, actuellement loué par le SIAH de la Charraud et de la Boëme.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Le conseil municipal avait délibéré pour l'acceptation d'une offre de la Communauté de Communes si celle-ci n'excède pas 25 000 € TTC en attendant l'avis du service du domaine.

La communauté de communes a consulté, le 19 mai 2016, le service local du domaine qui a estimé la parcelle A 2349 et la construction à 45 000 €, ce qui est supérieur à l'offre proposée.

Compte tenu de l'opportunité dont la commune pourrait bénéficier à acquérir ce local (garage pour les bus communaux, lieu de stockage supplémentaire pour le matériel communal, etc.), un accord financier avec la Communauté de Communes a été trouvé pour un montant de 35 000 €.

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 5 septembre 2016 autorisant la vente pour un montant de 35 000 €.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ANNULE la délibération D_2016_6_19 autorisant la commune à faire l'acquisition pour un montant maximum de 25 000 € ;
- APPROUVE l'acquisition par la commune de la parcelle A 2349 et du local appartenant à la Communauté de Communes pour un montant de 35 000 € ;
- DECIDE le classement de la parcelle dans le domaine privé de la commune ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à régler le montant de l'acquisition et de signer tous les actes y afférents, sachant que les éventuels frais de bornage et d'actes seront à la charge de la commune.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 09/09/2016, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 14 SEP. 2016

Le Maire

Michel CARTERET.

